

4ème édition du Baromètre Médiateur des entreprises-Sidetrade

Octobre 2018

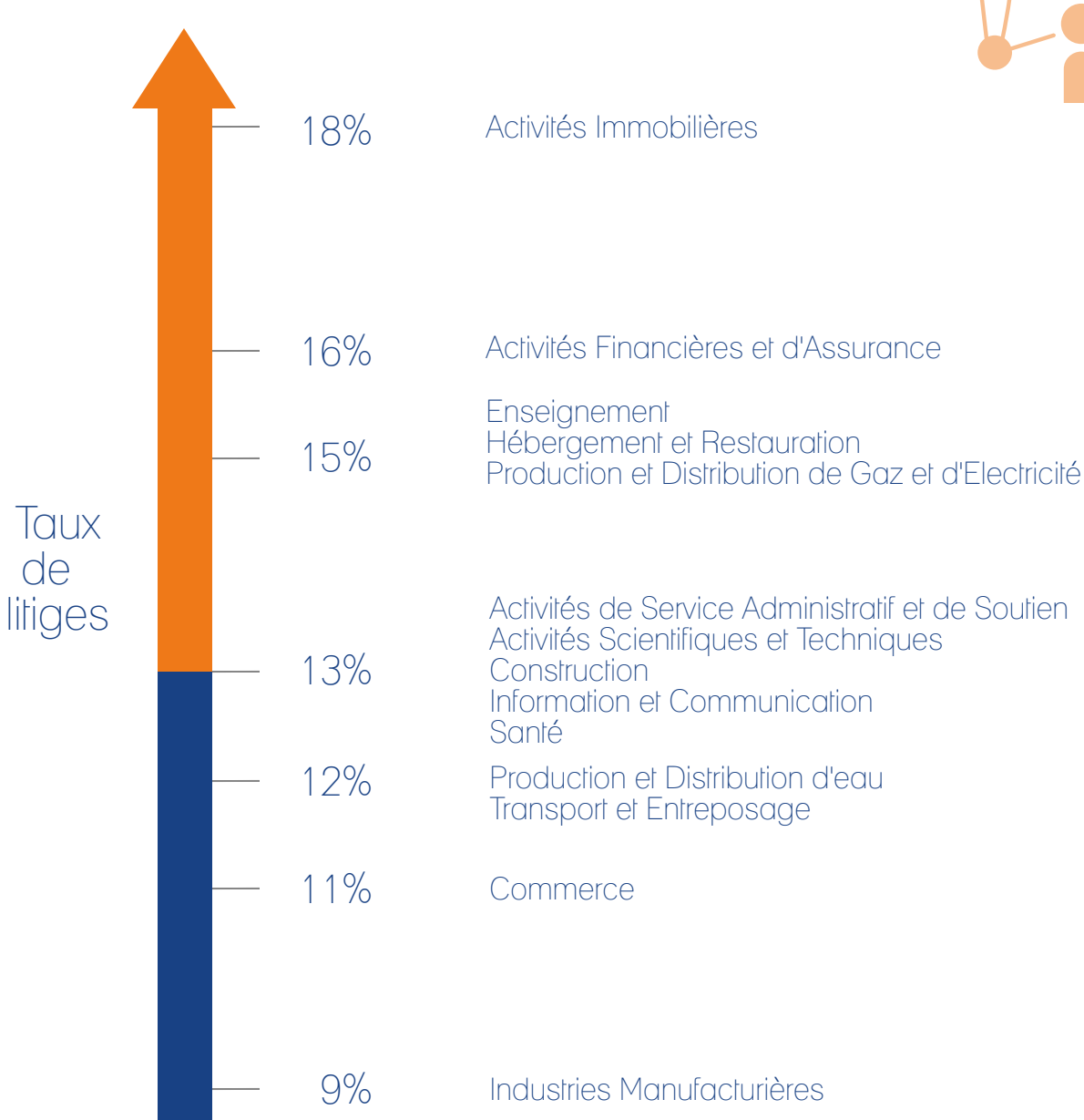
Bilan positif après un an d'analyse :
Le marché français confirme sa meilleure gestion des factures
et affiche une accélération de la résolution des blocages.

FACTURES BLOQUEES EN B2B



pour honorer ou
requalifier une
facture

Complexité des
processus



TENDANCES POSITIVES SUR 1 AN



gagnés en France
sur la résolution des factures bloquées

Evolution des délais
de résolution
des blocages

- Activités Financières et d'Assurance (9 jours)
- Information et Communication (4 jours)
- Activités Immobilières (1 jour)
- Production et Distribution d'eau (-2 jours)
- Santé (-3 jours)
- Commerce (-3 jours)
- Activités de Service Administratif et de Soutien (-4 jours)
- Industries Manufacturières (-5 jours)
- Transport et Entreposage (-5 jours)
- Construction (-6 jours)
- Enseignement (-8 jours)
- Hébergement et Restauration (-11 jours)
- Activités Scientifiques et Techniques (-14 jours)
- Production et Distribution de Gaz et d'Electricité (-15 jours)

PERIMETRE DE L'ANALYSE

Grandes Entreprises et structures
de 250 à 5000 salariés

91%



+9000

entreprises
françaises

2,8
Millions de
factures

12 Mds €
Transactions B2B

“ Olivier Novasque, Président du Groupe Sidetrade :



Douze mois après son lancement, ce baromètre s'affirme comme un outil aussi utile que pédagogique en révélant ce qui se cache réellement derrière le fléau des retards de paiement. Cette quatrième édition vient conforter ce chiffre - à la fois constant et toujours aussi surprenant- qui veut qu'environ 1 facture sur 7 en moyenne fait l'objet d'un blocage chez le donneur d'ordre. En revanche, l'accélération significative de la résolution de ces dysfonctionnements marque une tendance extrêmement encourageante dans la fluidité des relations clients-fournisseurs sur cette année écoulée. Notons néanmoins qu'il faut encore près d'un mois et demi en moyenne à compter de la détection d'un éventuel problème pour obtenir le règlement de sa facture. Il n'est donc pas étonnant que les entreprises les plus performantes sont celles qui utilisent la puissance des nouvelles technologies, dont l'intelligence artificielle. Ces entreprises anticipent, détectent et réduisent significativement leur délai de résolution des litiges par une meilleure collaboration vis-à-vis de leurs clients mais aussi au sein de leur propre organisation.

Pierre Pelouzet, médiateur des entreprises :

Cette première année de fonctionnement du baromètre des factures bloquées nous a permis dans un premier temps de mettre la lumière sur un phénomène pas assez connu du grand public et de nous rendre compte de son ampleur. Nous avons donc continué et accentué nos efforts afin que les opérateurs économiques améliorent leurs pratiques. Nous avons alors pu constater dans un deuxième temps que cet outil, au-delà de sa valeur pédagogique, permet de suivre les résultats de leurs avancées et de les impliquer davantage dans la démarche vertueuse que nous les invitons à suivre.



CONTACT PRESSE
MEDIATEUR DES ENTREPRISES

Steve LE MENTEC
Communication et presse

01 53 17 87 83
steve.le-mentec@finances.gouv.fr

www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises



CONTACT PRESSE
SIDETRADE

Christelle DHRIF
Directrice Communication

01 46 84 14 49
cdhrif@sidetrade.com

www.sidetrade.com

